



DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

POLICIER MUNICIPAL – BRIGADE DE JOUR ET DE NUIT (H/F)

GRADE : Filière sécurité – Gardien-Brigadier ou Brigadier-Chef Principal – Catégorie C

A 25 minutes de Paris, la ville de Meaux (56 000 habitants), ville la plus peuplée de Seine et Marne, est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux (110 000 habitants). Le territoire de Meaux est un véritable poumon vert qui abrite un formidable patrimoine culturel. Une ville animée toute l'année et qui ne cesse de se développer ! A Meaux, le bien-vivre ensemble et la sécurité sont une priorité.

Au sein d'une direction comptant 180 agents, dont 85 policiers municipaux, vous serez placé sous l'autorité d'un chef de brigade afin de participer activement au maintien de la tranquillité, de la sécurité, du bon ordre et de la salubrité publique, sur le territoire de la Ville de Meaux. 3 brigades (1 brigade de jour, une brigade dite d'intervention et une brigade de nuit) assurent une présence sur le terrain 24h/24 et 7jours/7. Une brigade cynophile est en cours de création.

MISSIONS :

- Mise en œuvre et application des pouvoirs de police du Maire
- Recherche et constatation d'infractions aux lois et règlements relevant de la compétence du policier municipal
- Surveillance générale du territoire communal, intervention dans le cadre du flagrant délit
- Sécurisation des manifestations organisées par la collectivité, des abords des établissements scolaires, des marchés
- Assurer une relation de proximité avec la population et les différents partenaires locaux de sécurité
- Participation à des opérations conjointes avec la Police Nationale

COMPÉTENCES :

Bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire, maîtrise de l'outil bureautique, aisance rédactionnelle, aptitudes au travail d'équipe, capacité d'écoute et de dialogue, capacité à gérer des situations d'urgence et de conflit, rigueur professionnelle, disponibilité, sens aigu du service public, maîtrise de soi

MOYENS:

Moyens de déplacement : véhicules, scooters 125 cm³, VTT, vélos à assistance électrique,
Armement : catégorie B (PSA 9 mm et LBD) et D (matraque télescopique et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène) – Système de gestion électronique des armes
Equipements de protection individuelle : gilets pare-balles, casques, boucliers
Equipements informatiques : logiciel métier, GVE, tablettes tactiles, caméras individuelles, accès SNPC/SIV/SI FOURRIERE
Autres moyens : radiocommunication, géolocalisation des patrouilles, cinémomètre, éthylotests, gestion électronique des clés.

La Police Municipale dispose d'un CSU exploitant à ce jour plus de 300 caméras, permettant ainsi aux policiers de travailler en étroite collaboration avec les opérateurs de vidéo protection et facilitant aussi leurs conditions d'intervention.

Formations : la ville de Meaux dispose d'un formateur interne (MMA/MBTPI). 3 séances de tir/an, séances de GTPI.
Possibilité de suivre des cours de grappling, jujitsu et boxe.

CONDITIONS :

Permis B indispensable

Temps de travail et congés : 36 heures/semaine – (25 CA + 6 ARTT). Les horaires diffèrent en fonction de la brigade d'affectation et des nécessités de service.

Rémunération : Base statutaire + IAT à 8 + indemnité spéciale des agents de police municipale + prime semestrielle + NBI
Les + : Participation mutuelle ou prévoyance (contrat labellisé), forfait mobilité durable, CET, adhésion CNAS (www.cnas.fr), COS : service de billetterie à tarif réduit, bons rentrée scolaire, amicale de la Police Municipale.

CANDIDATURE EXTERNE

Candidature à adresser (lettre de motivation + CV + dernier arrêté)

A Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines

Hôtel de Ville, BP 227, 77107 MEAUX CEDEX - recrutement@meaux.fr